



Evaluation des diplômes Masters – Vague A

ACADÉMIE : BORDEAUX

Établissement : Université Bordeaux 4 - Montesquieu

Demande n° S3110050588

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit privé

Présentation de la mention

La mention « Droit privé » comporte 14 spécialités, soit 13 spécialités ou parcours professionnels (P) et 5 spécialités ou parcours recherche (R). Elle constitue une offre de formation stratégique au sein de l'établissement. Les spécialités incluses sont très variées : certaines sont à finalité R, d'autres à finalité P ; quelques unes à finalité P/R. Du droit des affaires et de l'entreprise au droit de la vigne et du vin, du droit pénal au droit notarial, en passant par le droit civil approfondi et le droit de la Culture et des créations intellectuelles, cette mention intègre toutes les spécialités classiques que peut proposer une UFR Droit en droit privé et sciences criminelles et s'enrichit de spécialités originales en lien avec le tissu économique local :

- M2 Droit notarial (professionnel).
- M2 Droit du financement et du recouvrement (professionnel).
- M2 Gestion du patrimoine privé (professionnel).
- M2 Contentieux judiciaire (professionnel).
- M2 Droit de l'exécution des peines et Droits de l'homme (professionnel).
- M2 Droit des affaires et fiscalité - Diplôme de juriste conseil en entreprise (DJCE) (professionnel).
- M2 Ingénierie juridique et financière des sociétés (professionnel).
- M2 Droit et pratique de l'assurance (professionnel).
- M2 Droit de la culture et des créations intellectuelles (professionnel ; 2 parcours : « Droit des créations intellectuelles », « Droit et administration des établissements culturels »).
- M2 Droit de la vigne et du vin (professionnel).
- M2 Gouvernement des organisations de prévoyance et de protection sociale (professionnel).
- M2 Droit pénal (recherche).
- M2 Droit privé approfondi (recherche, 2 parcours : « Droit civil » ; « Droit des affaires »).
- M2 Histoire du droit et des institutions (recherche).
- M2 Droit social (deux parcours : « Droit du travail et de la protection sociale », recherche ; « Droit des relations de travail dans l'entreprise », professionnel).

En première année de master (M1) la mention propose 6 parcours (intitulés « spécialités » dans le dossier) :

- M1 Droit privé général.
- M1 Droit social.
- M1 Droit notarial.
- M1 Droit pénal et carrières judiciaires.
- M1 Entreprise et Droit des affaires.
- M1 Gestion du patrimoine privé.

Si certains de ces parcours de M1 (Droit notarial et Gestion du patrimoine privé par exemple) destinent les étudiants à une spécialité de M2 clairement désignée, d'autres peuvent préparer les étudiants à plusieurs M2 : droit privé général, droit pénal et sciences criminelles.

Il existe des mutualisations parfois entre les spécialités ; elles sont toutefois plus fortes entre parcours à l'intérieur d'une même spécialité. Dans quelques spécialités, les étudiants peuvent choisir une matière à l'extérieur de leur spécialité.



Cette mention révèle l'importance des partenariats que l'établissement entretient tant avec d'autres établissements d'enseignements supérieurs locaux ou régionaux (IEP de Bordeaux, IUT, Université de Pau et Pays de l'Adour - UPPA - ou Université Toulouse 1) qu'avec les milieux professionnels (ENM, ENAP, Barreau, Notariat, IAB ; ISVV ...).

Les spécialités recherche s'appuient sur des équipes renommées qui sont également investies dans le fonctionnement des spécialités professionnelles de manière toutefois inégale.

Avis condensé

- Avis global :

Il s'agit d'une mention généraliste. Les spécialités sont variées et justifiées. La structure de cette offre de formation est bonne en général. Les contenus des différents parcours tant en M1 qu'en M2 sont cohérents par rapport aux activités de recherche de l'établissement et aux liens développés avec les professionnels. L'ampleur de la mention reste compatible avec les moyens de l'établissement. Toutefois, certaines spécialités ne se rattachent pas à l'évidence à la mention « Droit privé » (« Histoire du droit privé et des institutions » et « Gestion du patrimoine privé »). L'unicité de la mention peut par ailleurs rendre moins visible des formations à l'identité fortement identifiable à l'entreprise par exemple et qu'une mention droit des affaires ou droit de l'entreprise aurait mieux mis en évidence (« Droit des affaires et fiscalité », « Droit social », « Ingénierie juridique et des sociétés »). Au moins deux spécialités proposent des parcours qui sont soumis à l'attraction du secteur public ou du droit notamment dans la spécialité « Droit des activités culturelles ». L'ensemble est de grande qualité sur le fond, même si le dossier contient quelques défauts techniques de présentation. Une bonne utilisation a été faite de l'évaluation par les étudiants des enseignements et mieux encore l'auto-évaluation a donné lieu à une autocritique constructive.

- Points forts :

- Le souci d'employabilité des étudiants.
- Les partenariats universitaires et professionnels.
- La sélection rigoureuse des étudiants.

- Points faibles :

- Le développement à l'international.
- La faiblesse de la formation continue.
- Les faibles effectifs de certaines formations.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A

- Recommandations pour l'établissement :

- Clarifier les raisons du positionnement de la spécialité « Gestion du patrimoine privé » dans cette mention et expliquer pourquoi elle fait l'objet d'un double rattachement.
- Envisager la mise en place d'une véritable première année de master avec peut-être un tronc commun ou du moins des mutualisations plus fortes et une construction plus cohérente qui efface l'aspect tubulaire M1/M2 de certains secteurs de formation.
- Tenir les promesses, engagements et résolutions du dossier car, l'auto-évaluation ayant été de grande qualité, les problèmes sont bien identifiés et les solutions proposées semblent correctes.

Avis détaillé

- 1 ● OBJECTIFS (scientifiques et professionnels) :

Ils sont correctement exposés tant pour la mention que pour chacune des spécialités. On notera toutefois que deux spécialités « Contentieux judiciaire » et « Droit du financement et du recouvrement » ont des objectifs très voisins et même partiellement identiques. Les objectifs scientifiques sont plus affirmés à propos des spécialités recherche mais peuvent être très présents comme dans les spécialités « Droit de la culture et des affaires culturelles », « Droit de la vigne et du vin », « Droit et pratique des assurances ». Les débouchés professionnels sont décrits précisément pour les spécialités professionnelles et sont en général bien ciblés. Toutefois l'hyperspécialisation



de certaines spécialités ne conduit qu'à des débouchés très étroits (« Droit de l'exécution de la peine et droits de l'homme »). Le souci d'assurer l'employabilité des étudiants conduit l'établissement à entretenir des relations étroites avec les professionnels et à adapter le recrutement des étudiants aux possibilités d'insertion professionnelle (« Droit notarial » notamment).

2 • CONTEXTE (positionnement, adossement recherche, adossement aux milieux socio-professionnels, ouverture internationale) :

Le positionnement local et régional est excellent tout comme l'adossement à la recherche. L'établissement occupe au sein de l'Académie la première place, devant l'UPPA plus modeste. Sur le plan régional, l'université de Bordeaux entretient quelques relations de partenariat avec l'Université Toulouse 1 dont un projet assez flou de création d'une école de préparation aux concours. Au regard de la recherche, l'établissement dispose de centres de recherche très renommés et de chercheurs de tout premier plan. C'est dans ces domaines et particulièrement en « Droit pénal » et en « Droit social » que sont proposées les offres de formation « à et par » la recherche les plus remarquables. En revanche, le centre de recherche auquel s'adosse la spécialité « Histoire du droit et des institutions » n'est pas clairement indiqué dans le dossier.

Sur le plan international, l'offre de formation est plus décevante : un seul double diplôme avec l'Université du Kent, pas de lien privilégié vers le sud de l'Europe et de simples mobilités de régime Erasmus. Cette mention semble toutefois être le principal pourvoyeur de ce programme d'échanges au sein de l'établissement.

Le point fort principal de la mention est donc l'adossement aux milieux professionnels. Tous les métiers juridiques et judiciaires sont sollicités et l'établissement forme des étudiants pour exercer chacun d'eux. L'établissement a su tirer pleinement profit de son environnement particulier (spécialité « Droit de la vigne et du vin » et proximité de l'Ecole Nationale de la Magistrature par exemple). L'ouverture culturelle des spécialités professionnelles est également remarquable : de nombreux enseignements transverses, pluridisciplinaires enrichissent le contenu des UE (Unités d'Enseignement).

3 • ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION (structure de la formation et de son organisation pédagogique, politique des stages, mutualisation et co-habilitations, responsable de la formation et équipe pédagogique, pilotage de la formation) :

La structure de la formation est bonne en général. Toutefois l'existence d'une « spécialité » en M1 « Gestion du patrimoine privé » peut paraître prématurée. Le lien entre certains M1 et les M2 est parfois relâché (« Droit de la vigne et du vin », « Histoire du droit et des institutions ») ou au contraire trop serré d'où une impression d'offre tubulaire (« Droit des affaires », « Droit social », « Droit notarial »). Les passerelles ne sont pas explicitées (du moins le dossier ne les rend pas très lisibles). L'organisation pédagogique est cohérente et conforme aux axes du LMD à de très rares exceptions près (dans la spécialité « Histoire du droit et des institutions » les crédits de certaines matières à l'intérieur d'une UE varient en fonction des choix d'options des étudiants).

La politique des stages est assez uniforme d'une spécialité à l'autre. Ces stages sont malheureusement d'une durée assez courte. Le bureau des stages fournit une aide matérielle bienvenue car certaines spécialités ne prévoient pas d'UE d'insertion professionnelle. La valorisation en crédits des stages est très variable et les modalités d'évaluation et validation trop hétérogènes d'une spécialité à l'autre. Le nombre d'intervenants issus de la pratique est très important dans certaines spécialités et leurs interventions peuvent être très éclatées et courtes ce qui peut faire craindre un éparpillement des activités pédagogiques et une certaine superficialité des méthodes didactiques.

Les mutualisations ne sont perceptibles qu'à travers les fiches d'UE voire dans certains cas à travers la lecture des modalités de contrôle de connaissances. En master 1, elles pourraient être plus importantes. En master 2 l'établissement semble s'être montré plus audacieux dans le passé, mais avoir été échaudé par les problèmes d'emploi du temps qui en résultaient. Il n'y a pas de co-habilitation, mais des partenariats parfois assez approfondis (IEP Bordeaux, UPPA, ENAP, Notariat, IAB...) aux dires du dossier, mais en l'absence d'annexes les décrivant jointes au dossier il est impossible de les évaluer.

Le dossier est très correctement rempli en ce qui concerne l'identification des responsables de formation (sauf en ce qui concerne la spécialité Droit de la vigne et du vin : le responsable est un PAST - Professeur associé à temps partiel) dont le CV et les fonctions actuelles ne sont pas indiquées). Les équipes pédagogiques sont le plus souvent connues à travers les tableaux d'UE, leur qualité est généralement précisée. Le point TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education) n'est presque pas abordé. Les étudiants ont accès à une documentation électronique avec l'aide de documentalistes dans des salles de travail. Il n'est pas évoqué le recours à l'enseignement numérique ni en présentiel ni en distanciel alors que le problème de délocalisation des enseignements de la spécialité « Droit de l'exécution de la peine et droits de l'homme » pourrait y trouver une solution.



Le pilotage de la formation repose sur une évaluation assez complète des enseignements par les étudiants et sur une auto-évaluation conforme aux documents proposés par l'AERES. La création d'un conseil de perfectionnement est évoquée au niveau de la mention et il en existe au moins un dans une spécialité professionnelle.

4 • BILAN DE FONCTIONNEMENT (origines constatées des étudiants, flux, taux de réussite, auto-évaluation, analyse à 2 ans du devenir des diplômés, bilan prévisionnel pour la prochaine période) :

Le dossier est très bien renseigné sur ces différents points. Il montre que l'offre de formation est attractive au-delà de la région bordelaise. Il met aussi en évidence que l'attractivité est concentrée sur certaines formations notamment celles qui s'appuient sur des possibilités d'insertion professionnelle spécifiques. Les analyses à 2 ans du devenir professionnel des étudiants et le dépouillement des questionnaires des étudiants ont servi à faire évoluer le contenu des formations depuis le précédent quadriennal. Le bilan prévisionnel pour la prochaine période paraît raisonnable. On peut toutefois regretter les faibles effectifs de certaines spécialités. S'agit-il de la conséquence d'une sélection parfois trop rigoureuse ou d'une volonté exacerbée d'assurer des débouchés professionnels locaux ou régionaux aux étudiants ?

Avis par spécialité

Droit privé approfondi

- Avis :

Cette spécialité recherche présente la particularité de réunir deux parcours : l'un en droit civil approfondi l'autre en droit des affaires. Ce rapprochement est construit d'une manière rigoureuse avec un tronc commun et des parcours spécifiques. Très clairement adossée à la recherche, cette spécialité permet aux étudiants de se préparer à de nombreux concours et examens professionnels et pas seulement à ceux de l'enseignement universitaire. Quelques incohérences doivent toutefois être relevées dans la construction des semestres : le fait, par exemple pour le parcours « Droit civil », qu'un des séminaires de direction d'études et de recherche appliquées (DER) (celui en droit des personnes et de la famille) soit prévu au premier semestre alors que l'enseignement de fond correspondant est dispensé le semestre suivant. Une remarque similaire pourrait être faite pour le parcours « Droit des affaires ». La mutualisation des parcours est bien présente, le jeu des options permettant, néanmoins, une réelle spécialisation. Le dossier aurait pu être plus prolixe sur le taux de poursuite des étudiants en doctorat car le taux d'insertion professionnelle (hors doctorat) est assez faible. Le nombre d'étudiants en constante progression sur les quatre dernières années doit être souligné dans le cadre d'une spécialité recherche car le phénomène inverse est patent au plan national.

- Points forts :

- L'attractivité de la formation (nombre d'étudiants en progression).
- La qualité des intervenants.
- Le choix des options qui facilite la spécialisation des étudiants dans un parcours généraliste.
- Les moyens importants de documentation mis à la disposition des étudiants via les centres de recherche.

- Points faibles :

- La place de l'étude des DER dans le calendrier de parcours de la formation.
- L'absence de clarté de certains intitulés d'UE (renvoi au droit civil alors que les contenus sont plus proches du droit des affaires).

- Recommandation pour l'établissement :

- Mieux articuler dossier recherche et cours en support.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A+

Droit social

- Avis :

La spécialité rassemblera trois parcours après la création en partenariat avec l'IEP d'un parcours « Gouvernance des organisations de prévoyance et de protection sociale » aux côtés du parcours « Droit des relations du travail dans l'entreprise » et du parcours « Droit du travail et de la protection sociale ». Les deux premiers sont des parcours professionnels et le dernier est un parcours recherche. Les UE sont mutualisées entre les parcours (deux à deux) et les UE respectives des parcours rendent compte des évolutions récentes de la matière. La renommée de l'équipe pédagogique explique l'attractivité de la formation autant que les excellents taux d'insertion professionnelle. Le parcours « Gouvernance des organisations de prévoyance et de protection sociale » n'est pas évalué puisqu'il s'agit d'une demande de création.

- Points forts :

- L'association habile d'UE mutualisées et d'UE spécifiques.
- Les objectifs professionnels bien marqués.
- Le lien fort avec la recherche dans les 3 parcours.



- Points faibles :
 - L'accueil en formation continue est encore un peu faible.
 - Les activités liées à l'insertion professionnelle pourraient être mises en évidence de manière plus claire.
- NOTATION (A+, A, B ou C) : A+

Droit pénal

- Avis :

Cette spécialité est particulièrement cohérente : ce master est réellement une formation à la recherche par la recherche. Elle est d'ailleurs attractive au-delà des limites de la région. Il est vrai qu'elle bénéficie de la proximité de la présence de l'ENM (par exemple, interventions de magistrats). Les débouchés professionnels des étudiants ne se limitent pas aux carrières universitaires, le master leur ouvre de réelles possibilités dans d'autres domaines. S'il n'y a pas de stage, les étudiants ont de nombreux contacts avec les praticiens puisque ceux-ci animent les dossiers d'études et de recherche appliquées (DER). Le dossier présente par erreur sous cette spécialité l'évaluation de la spécialité « Histoire du droit et des institutions » ce qui est de nature à priver les experts d'informations. Le responsable de la formation pratique une politique d'encadrement de proximité des étudiants. La formation est ouverte : les étudiants peuvent choisir une matière dans une autre spécialité. On notera toutefois que l'intitulé de la spécialité varie : en début de dossier recherche droit pénal ; sur la fiche même droit pénal et procédure pénale.

- Points forts :
 - La cohérence enseignements/objectifs.
 - La qualité de l'équipe pédagogique.
 - L'encadrement précis et proche du responsable.
 - La variété des exercices de recherche, notamment appliquée, proposés aux étudiants.
- Points faibles :
 - Le peu d'informations sur le bilan en raison d'une erreur d'encart.
 - La possibilité, sur option, d'effectuer un stage afin d'accroître la professionnalisation à côté de la voie universitaire.
 - L'emploi d'intitulés différents.
- NOTATION (A+, A, B ou C) : A+

Droit et pratique de l'assurance

- Avis :

Cette spécialité est réellement professionnalisante. Elle semble renommée. Les liens avec le milieu professionnel concerné sont étroits même si le partenariat avec l'IAB (Institut des assurances de Bordeaux) mériterait d'être mieux mis en valeur. La spécialité accueille d'ailleurs de manière assez importante des adultes en reprise d'études au titre de la formation continue mais ne fonctionne pas en alternance. Le stage de deux mois doit être fait en principe au sein d'une compagnie d'assurance mais peut éventuellement être fait au sein d'un cabinet d'avocats. Il pourrait être plus long et être plus valorisé en crédits. Les enseignements sont très spécialisés mais l'étude des différents régimes de responsabilité fait craindre un certain éparpillement. L'équipe pédagogique fait une place très importante aux praticiens qui appuient des universitaires renommés.

- Points forts :
 - Les liens avec le milieu professionnel.
 - La participation des étudiants à des colloques et des tables rondes avec des professionnels de l'assurance.
 - L'existence d'un conseil de perfectionnement.
- Points faibles :
 - Le faible nombre d'étudiants.
 - La brièveté relative du stage.



- La place encore limitée de l'informatique dans l'enseignement lui-même sous forme de TICE.
- Recommandation pour l'établissement :
 - Augmenter la durée du stage.
- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Contentieux judiciaire

- Avis :

Cette spécialité forme des juristes spécialisés dans le « maniement » des différentes procédures et dans le recouvrement des créances. Cet objectif la rapproche d'une autre spécialité de la mention, celle de « Droit du financement et du recouvrement » sans que cette proximité, voire cette concurrence partielle, soit expliquée. Cette spécialité prépare également les étudiants qui se destinent à la profession d'avocat et de magistrat aux examens et concours requis. Toutefois, la faiblesse des enseignements de fond risque de porter préjudice à l'efficacité de la formation à cet égard. La formation a une bonne dimension recherche de part l'importance du mémoire. La spécialité est ouverte à la formation continue mais semble accueillir peu de candidats à ce titre. L'insertion professionnelle des diplômés de formation initiale est correcte. Le diplôme exempte de cours la journée du mardi pour que les étudiants puissent étaler leur stage sur l'année universitaire. Il s'agit là d'une très bonne initiative.

- Points forts :
 - La spécialisation forte des contenus.
 - La complémentarité des interventions professionnels/universitaires.
 - Les objectifs de préparation au concours de l'ENM ou à l'examen d'entrée du barreau.
 - L'ouverture à la formation continue.
- Points faibles :
 - Le faible nombre d'étudiants inscrits alors que la formation semble demandée.
 - Le fait que cette spécialité est très proche de celle consacrée au droit du financement et du recouvrement.
- Recommandations pour l'établissement :
 - Clarifier la distinction avec l'autre spécialité.
 - Rendre plus visible la spécialisation des enseignements par le choix d'intitulés moins généraux.
- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit du financement et du recouvrement

- Avis :

La spécialité, de création récente (2007), a pour objectif de former des spécialistes du recouvrement qui exerceront leurs fonctions dans des établissements de crédit notamment. Mais les étudiants semblent aussi s'inscrire souvent à l'IEJ (Institut d'Etudes Judiciaires) pour préparer l'examen d'entrée à l'école d'avocats renforçant ainsi la confusion avec l'autre spécialité de la mention « Contentieux judiciaire » dans laquelle l'enseignement du droit du recouvrement est également prévu mais il est vrai dans un volume horaire bien moindre. Les contenus d'UE sont construits autour d'un concept de recherche appliquée, par exemple en matière de procédure civile, se traduisant par le fait que plus d'un tiers des enseignements est assuré par des professionnels. La formation prévoit un stage de deux mois, cette durée pourrait être accrue afin de mieux poursuivre l'objectif de professionnalisation du diplôme. La formation est fermée : les étudiants reçoivent toutefois des enseignements de droit civil et de droit des affaires mais ne peuvent choisir des enseignements en dehors de la spécialité.

- Points forts :
 - Le créneau de spécialisation professionnelle.



- Les liens avec le CERDAC (Centre de recherche en droit des affaires et en droit des contrats), gage de qualité pédagogique.
- L'ouverture à la formation continue.
- Points faibles :
 - Le faible nombre d'étudiants.
 - Une certaine confusion entre les enseignements théoriques et pratiques.
- Recommandations pour l'établissement :
 - Développer la formation continue et en alternance.
 - Accentuer la distinction avec la spécialité « Contentieux judiciaire » notamment dans la définition des objectifs.
- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit de la vigne et du vin

- Avis :

Adossée à un Centre de recherche doté d'un département Vin, travaillant en lien avec l'Institut Supérieur du Vin, la spécialité est fortement ancrée dans le terroir bordelais mais attire également de nombreux étudiants d'autres régions de France. Elle ne semble pas avoir pour l'instant d'attractivité internationale mais l'équipe envisage d'y remédier. La formation est dirigée par un enseignant associé dont les fonctions professionnelles ne sont pas indiquées. La spécialité accueille beaucoup d'intervenants professionnels. Par ailleurs elle est très diversifiée : les aspects transverses sont importants mais le dossier ne les valorise pas spécialement. L'insertion professionnelle des étudiants semble difficile (il n'y a pas d'accueil d'adultes en reprise d'études) compte tenu de la crise qui affecte ce secteur économique.

- Points forts :
 - Une véritable spécificité locale mais reconnue nationalement.
 - Les liens exceptionnels avec les milieux professionnels.
 - La volonté d'ouverture à l'international.
- Points faibles :
 - La formation est au fond interdisciplinaire mais le rattachement à la mention « Droit privé » l'occulte.
 - Les difficultés d'insertion professionnelle.
 - L'absence de formation continue.
- Recommandations pour l'établissement :

Les initiatives promises par le dossier sont intéressantes, les tenir. Renforcer, puisqu'il s'agit d'une spécialité dans une mention de droit privé, la présence des universitaires juristes et les enseignements juridiques.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : B

Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme

- Avis :

L'objectif est de former des étudiants de haut niveau au droit de la peine. Malgré tout et alors qu'il s'agit d'un master professionnel, la spécialité n'est pas particulièrement axée sur le concours de la magistrature ou l'examen du Barreau. Les UE sont très spécialisées. En dépit du fait que les volumes horaires sont parfois réduits, les enseignements sont répartis entre de nombreux intervenants. Cette spécialité est une singularité nationale. La spécialité s'appuie sur deux partenariats : l'un avec l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire, l'autre avec l'Université de Pau et Pays de l'Adour. En conséquence, il y a peu de places disponibles pour les étudiants de Bordeaux puisque des quotas sont attribués aux partenaires et les enseignements sont dispersés, semble-t-il, entre plusieurs sites. Cela est déploré par les étudiants et regretté par les enseignants. Des remèdes sont proposés.



Scientifiquement, l'intitulé pourrait apparaître un peu inexact puisque la formation est tournée vers le droit de la peine et la dimension « droits de l'homme » est peu présente de façon explicite mais semble irriguer l'ensemble des enseignements (par exemple, intervention d'un juge de la Cour européenne des droits de l'Homme). Enfin, selon l'endroit du dossier où elle est évoquée, la spécialité change d'intitulé. La formation fonctionne en formation continue.

- Points forts :
 - La spécialisation forte et originale de la formation.
 - Des partenariats institutionnels importants.
 - L'intervention d'enseignants étrangers.
 - L'ouverture à la formation continue.
- Points faibles :
 - Une professionnalisation trop ciblée.
 - L'éparpillement des sites de formation.

- Recommandations pour l'établissement :

Envisager d'élargir les contenus à d'autres aspects du droit pénal et peut-être recourir aux TICE pour remédier aux problèmes de localisation des enseignements.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit des affaires et de la fiscalité

- Avis :

Cette spécialité est destinée à former des futurs avocats d'affaires et des juristes d'entreprise. Elle va désormais être associée au réseau DJCE (Diplôme Juriste Conseil d'Entreprise). Ce rattachement explique que le nombre d'intervenants professionnels déjà élevé augmentera encore. Un fort développement en formation continue est envisagé dans un futur proche. La formation a une dimension transverse assez marquée, notamment à travers des cours de comptabilité et de gestion dispensés par des enseignants de la section 05 et les activités professionnelles des praticiens.

- Points forts :
 - La forte attractivité du M2 liée à une insertion professionnelle.
 - Le rattachement au réseau DJCE.
 - L'expertise des membres de l'équipe pédagogique.
- Points faibles :
 - Quelques renseignements manquent au dossier (par exemple, pas d'indice de satisfaction des étudiants).
 - La brièveté du stage.

- Recommandation pour l'établissement :

Essayer de montrer plus clairement le fonctionnement réel du rattachement de la spécialité au réseau DJCE.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A+

Histoire du droit et des institutions

- Avis :

La formation vise à préparer aux métiers de l'enseignement et de la recherche et offre aux étudiants qui se destinent aux professions juridiques une culture juridique générale. Les contenus des UE sont appropriés. L'équipe est réputée. La formation est adaptée à son positionnement au sein de la mention « Droit privé » par le remplacement d'un cours de droit canonique par un cours d'histoire de la justice.



- Points forts :
 - Recrutement stable.
 - Volonté de varier les objectifs tout en privilégiant la formation à la recherche.
 - Possibilité pour les étudiants de suivre un cours de droit privé positif.
- Points faibles :
 - La maquette est complexe : selon les choix des étudiants, les crédits varient.
 - Le taux d'insertion professionnelle est faible.
- Recommandation pour l'établissement :
 - Simplifier la maquette et mentionner le taux de diplômés qui poursuivent en doctorat.
- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit notarial

- Avis :

La spécialité est assez mal présentée dans un dossier mal renseigné, mais il est vrai que les rubriques ne sont pas forcément adaptées à ce type de diplômes. Cependant, cette formation constitue classiquement la première année du Diplôme Supérieur de Notariat, spécialement régie par des textes sous double sceau de la Chancellerie et de l'Education Nationale. L'équipe pédagogique est diversifiée et solide : universitaires, notaires, juristes du CRIDON (Centre de recherches, d'information et de documentation notariales) et un greffier du tribunal de commerce. Le stage est, néanmoins, peu valorisé : un crédit. Les débouchés sont présents, la formation étant, par essence, professionnalisante.

- Points forts :
 - Les liens forts avec le milieu professionnel local.
 - La forte attractivité de la spécialité.
 - Le caractère professionnalisant du diplôme.
- Point faible :
 - La faible valorisation du stage.
- Recommandation pour l'établissement :

Il conviendrait, à l'avenir, d'adresser aux experts un dossier mieux renseigné.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit de la culture et des créations intellectuelles

- Avis :

Les objectifs de cette spécialité sont bien définis. Un partenariat est développé avec l'IEP de Bordeaux et l'IUT de Bordeaux. Destinée à former des cadres qui occuperont des postes de responsabilité dans les établissements culturels publics et privés et à préparer aux carrières liées au développement de l'information et la communication, la spécialité offre deux parcours répondant à chacune de ces finalités. Le deuxième parcours est orienté toutefois vers le secteur public et donc le droit public. Les contenus d'UE sont très diversifiés, ouverts au monde de la culture. L'équipe pédagogique est diversifiée. De nombreuses innovations pédagogiques destinées à renforcer notamment la professionnalisation du diplôme sont proposées. La spécialité rencontre des difficultés à se développer en formation continue ou par alternance.

- Points forts :
 - Spécialisation et ancrage professionnel.
 - Partenariats avec l'IEP et l'IUT.



- Technicité des contenus.
- Points faibles :
 - Un des parcours se rattache davantage au secteur public et au droit public qu'au droit privé.
 - Les difficultés persistantes à recruter des adultes en reprise d'études.
- Recommandations pour l'établissement :

Les modifications proposées pour remédier aux difficultés proposées semblent vraiment de nature à les résoudre. L'établissement doit veiller à leur mise en œuvre intégrale.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Gestion du patrimoine privé

- Avis :

Les objectifs de la spécialité sont clairement définis et compte tenu de la structuration en cours des métiers de ce secteur, la spécialité semble se positionner opportunément par rapport au marché du travail. Son rattachement à la mention « Droit privé » et à la mention « Gestion patrimoniale et financière » n'est pas expliqué et n'est pas mis en valeur. La formation est dirigée par un professeur de la section 06 mais un co-directeur issu de la section 01 l'assiste. Une UE entière est dédiée à l'insertion professionnelle et le stage est assorti de 10 crédits européens. Une section de la spécialité est dédiée à la formation continue révélant la qualité des débouchés professionnels de cette dernière. La formation a développé des partenariats forts avec le secteur professionnel mais le dossier ne les met pas forcément en valeur.

- Points forts :
 - Excellente insertion professionnelle.
 - Succès de la formation continue.
 - Volonté d'ancrer la formation dans la recherche.
- Points faibles :
 - Double rattachement de la spécialité à deux mentions non expliqué.
 - Relative faiblesse de l'implication des universitaires de la section 01 dans la formation par rapport aux professionnels et aux universitaires de la section 02 et 06.
 - L'articulation avec un M1 peut-être trop spécialisé.
- Recommandation pour l'établissement :

Si le double rattachement a un sens pédagogique ou professionnel, il conviendrait de le valoriser.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Ingénierie juridique et financière des sociétés

- Avis :

Les objectifs de la spécialité sont clairement définis : Il s'agit d'un master professionnel destiné à des professionnels déjà en activité et souhaitant reprendre leurs études afin de valider, approfondir et élargir leurs connaissances. Cette spécialité est donc distincte dans son recrutement et son fonctionnement de la spécialité « Droit des affaires et de la fiscalité » avec laquelle elle ne double pas. La spécialité a commencé à fonctionner en 2009. C'est une offre de qualité, ciblée, permettant à l'établissement d'accomplir sa mission de FTLV (formation tout au long de la vie). L'association d'enseignements juridiques de très haute technicité avec des cours de gestion et audit est particulièrement réussie.

- Points forts :
 - Une véritable spécialité en formation continue.



- Une offre qui cible clairement son public.
- Une volonté d'affirmer les instituts académiques comme organismes de formation professionnelle.

- Point faible :

- Aucun hormis le manque de recul dû au fait que la formation n'a été ouverte qu'en 2009.

- Recommandations pour l'établissement :

Le recours aux TICE permettrait peut-être d'alléger ou compléter la formation présentielle et de rendre la spécialité encore plus attractive pour des professionnels très occupés.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A+